

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 575)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 872

présenté par
M. Guerini

ARTICLE 29

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« mentionnés au 2° du »,

les mots :

« placés par les établissements et services mentionnés au ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.